

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-41

Séance du MERCREDI 27 JUIN 2018

Date de la convocation		
20/06/2018		
Date de l'affichage		
20/06/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Brigitte CAPOU - Marianne SARTHOU – Françoise TREY
MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON -
Xavier MACIAS – Alain LARROUDE

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Françoise TREY est désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES VALLES DES GAVES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS A CAUTERETS

Les brigades vertes de la CCPVG entretiennent les sentiers classés d'intérêt communautaire sur Cauterets. Ils continuent comme auparavant avec la CCVSS de s'occuper du fauchage des espaces verts de la CSVSS notamment autour du Casino, la Villa des Bains, le parking des camping-cars et le dessous des thermes de la Raillère.

La CCPVG propose pour 2018 de continuer à entretenir ces espaces, en refacturant à la commission syndicale, mais il est nécessaire de passer une convention et donc d'avoir une demande officielle du Président de la Commission Syndicale.

Les équipes de la CCPVG ont fait une estimation, suivant les heures passées et le nombre d'agents, qui s'élève à 5 500 € environ pour l'année 2018 (suivant les conditions appliquées à d'autres communes de la CCPVG).

Dans le cas contraire, les brigades n'interviendront plus sur les espaces verts de la CSVSS.

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- De faire une demande auprès de la CCPVG pour que la brigade verte continue à entretenir les espaces verts propriété des communes de la CSVSS à Cauterets ;
- d'autoriser le Président à signer la convention pour l'entretien des espaces verts de la CSVSS à Cauterets;
- d'autoriser le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

